

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DES BORDS DE JALLES DE GAJAC - DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION

Séance du 11 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Alban, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Camacho, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Dubos à Mme Le Moller
M Claudin à Mme Layrisse
M Pages à M Auffret
Mme Baron à M Acquaviva
M Delpéch à M Roucher
M Guichoux à M Cases
M Ouillade à Mme Durand

Absent(s) :

M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Alhaitz.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 décembre 2019
Rendue exécutoire le : 16 décembre 2019
Publiée le : 16 décembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 décembre 2019

AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DES BORDS DE JALLES DE GAJAC - DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION

M Jean-Claude Acquaviva, Adjoint au maire délégué à la Vie des quartiers, à la concertation, aux équipements de proximité et au patrimoine communal présente le rapport suivant.

Les bords de jalles de Gajac constituent un site naturel aux multiples usages et paysages. Au cœur de la Ville, longé par la jalle, il est très fréquenté pour de la promenade et pour de nombreuses activités sportives par différents publics (habitants du quartier, clubs sportifs, élèves des établissements scolaires). Il accueille des manifestations telles que vide-greniers, spectacles et concerts, animations sportives, bal des pompiers etc. Enfin, il s'agit d'un site de passage, permettant aux habitants, piétons ou cyclistes, de relier facilement les quartiers alentours.

Du point de vue environnemental et identitaire, le site revêt une importance majeure, à la fois site Natura 2000 d'intérêt communautaire et porte d'entrée du futur OAIM Parc des Jalles, il accueille des espèces protégées à l'échelle européenne telles que la loutre ou le vison d'Europe et un cortège d'oiseaux inféodés aux milieux naturels des zones humides et plus particulièrement à la forêt rivulaire.

Certaines améliorations ont déjà pu être apportées au cours du mandat : la création d'une aire de fitness pour tous afin de favoriser l'activité physique, le jalonnement pour la course d'orientation, le positionnement de clôtures le long des terrains, la création d'une mare pédagogique, l'implantation de la station orbitale, etc.

Toutefois, ce site est en contrebas et non accessible depuis l'avenue Montaigne. Ce positionnement ne permet pas d'identifier le parc ni sa diversité paysagère (espace naturel, espace de jeux, espace paysager du labyrinthe,...). Les clôtures anciennes, le mobilier vétuste, les accès complexes et l'aspect peu qualitatif de la rotonde en font un lieu peu attractif, malgré la présence du labyrinthe.

Les aménagements présents étant vieillissants et ne répondant plus aux usages actuels, ce lieu nécessite que la ville poursuive sa requalification paysagère et fonctionnelle, lui apportant :

- une meilleure qualité d'équipements, qu'ils soient sportifs ou de découverte de la nature,
- un accès facilité aux personnes à mobilité réduite, depuis les rues alentours et notamment depuis l'avenue Montaigne,
- un renforcement de la mutualisation des espaces qui le composent (évitant ainsi la consommation d'autres espaces naturels),
- un accroissement de la biodiversité,
- une véritable entrée du site des bords de jalles et plus largement la Porte d'entrée de Gajac pour le Parc des Jalles.

Les aménagements seront progressifs au fil de la jalle, plus importants près de l'avenue Montaigne et de plus en plus légers à mesure qu'on se rapproche du Bois des Sources.

Pour ce faire, la Ville prévoit la création de véritables entrées accessibles aux PMR, des allées carrossables pour les besoins de fonctionnement du site (livraison des matériels, roulement des chariots, entretien des espaces et desserte à pieds secs des équipements de façon facilitée pour l'ensemble des mobilités actives), le renouvellement des clôtures permettant d'identifier le lieu comme un parc, l'implantation de deux belvédères qui viendront surplomber légèrement la jalle afin de redécouvrir sa beauté et sans aucune modification des berges, enfin une grande aire de jeux pour enfants viendra satisfaire la demande des habitants du quartier.

Côté végétation, la biodiversité et les corridors écologiques seront encouragés par la plantation d'aulnes glutineux (espèce endémique) sur les berges, les espaces verts à vocation multiple seront semés de trèfle (très mellifère) pour remplacer le gazon classique, le labyrinthe accueillera une multitude de plantes mellifères et nectarifères qui composeront 70% des nouveaux végétaux, le parking coté chemin de Cantelaude sera végétalisé et verra à terme réduire sa partie goudronnée.

Des panneaux ludiques seront apposés sur les pontons pour expliquer le rôle écologique de la jalle et ses composantes (berges, ripisylve, espèces présentes,...) afin de sensibiliser les visiteurs à la fragilité de ce milieu particulier et son classement en site Natura 2000.

Les travaux en cours traduisent la volonté d'améliorer paysagèrement, environnementalement et fonctionnellement l'ensemble du site pour qu'il retrouve sa place dans la Ville.

L'inscription de la fiche spécifique n° 28 « Porte de Gajac du Parc des Jalles » au contrat de co-développement entre Bordeaux Métropole et la Ville (DG18_090), indique bien la priorité de ces aménagements au niveau communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à déposer toute demande de participation de la Métropole sur le financement de ces aménagements.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **27 POUR, 1 CONTRE et 6 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 11 décembre 2019

pour expédition conforme

Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_157
Date de la décision:	2019-12-11 00:00:00+01
Objet:	AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DES BORDS DE JALLES DE GAJAC - DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.1 - accordées aux collectivités
Identifiant unique:	033-213304496-20191211-DG19_157-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20191211-DG19_157-DE-1-1_0.xml	text/xml	957
nom de original:		
DG19_157.pdf	application/pdf	902405
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20191211-DG19_157-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	902405

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2019 à 09h38min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2019 à 09h38min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2019 à 09h38min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2019 à 09h39min55s	Reçu par le MI le 2019-12-16